

Règlement du jeu concours de fin d'année 2023 Extratrail

Article 1 - Organisateur

Le jeu concours de fin d'année est proposé par Extratrail asbl (ici désigné "l'organisateur") dont le siège social est situé Avenue Peltzer de Clermont, 24 - 4900 Spa Belgique.

Article 2 - Durée et conditions d'accès au jeu concours

La participation au concours est ouverte sur le compte Instagram de l'organisateur (@extratrail) **du 7 décembre 17h30 au 14 décembre 23h59** (dates et heures belges de connexion faisant loi), elle est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

Le concours est réservé à la Belgique, aux Pays-Bas, à la France, au Luxembourg et à l'Allemagne.

Toute personne physique majeure officiellement et légalement domiciliée dans les pays mentionnés supra (à l'exception des membres de l'association Extratrail) peut y participer. Chaque profil personnel ne peut participer qu'une seule fois. Si plusieurs participations sont détectées, seule la première sera considérée comme participation valide.

Article 3 - Modalités de participation au jeu concours

Le jeu concours a lieu sur le compte Instagram d'Extratrail (@extratrail).

Pour participer au concours, l'utilisateur.trice doit disposer d'un compte personnel sur Instagram, s'y identifier et consulter la publication du concours sur le compte de l'organisateur.

Pour que la participation soit prise en compte, l'utilisateur.trice doit :

1. s'abonner (si ce n'est pas encore le cas) au compte Instagram Extratrail (@extratrail)
2. aimer le post du concours (publié le 7 décembre à 17h30)
3. commenter le 'post' en identifiant un.e ou plusieurs.e.s ami.e.s traileurs.euses
4. pour avoir plus de chances de gagner, l'utilisateur.trice partage la publication d'Extratrail dans sa 'story'

La participation au concours implique l'acceptation, sans réserve, de ce règlement disponible uniquement en langue française.

Les participant.e.s doivent prendre part au jeu-concours de manière honnête. Toute participation en violation des règles énoncées dans ce règlement entraînera une disqualification et empêchera la possibilité de remporter tout éventuel prix.

Toute personne soupçonnée de fraude (notamment le recours à de faux comptes Instagram) peut être exclue du jeu-concours par Extratrail sans obligation de justification. De façon plus générale, toute tentative de perturber le déroulement normal du jeu-concours entraînera la disqualification de la personne.

Toute identification ou participation incomplète, incorrecte, illisible, que ce soit intentionnellement ou non, ou effectuée d'une autre manière que celle prévue dans ce règlement, sera considérée comme invalide.

Toute absence de réponse au.x message.s adressé.s par Extratrail aux participant.e.s endéans les 72 heures, par rapport à l'annonce d'une potentielle participation gagnante, impliquera une disqualification du gagnant ou de la gagnante et une remise en jeu de son gain.

Article 4 – Descriptif des lots à gagner

Ce concours comporte cinq lots qui seront offerts à cinq gagnant.e.s différents conformément à l'Article 5 du présent concours.

Description des lots :

- Lot 1 : une paire de chaussures de trail [Evadict MT2 Cushion \(M\)](#) ou [Evadict MT2 Cushion \(F\)](#) offerte par Decathlon et 2 bons cadeaux* d'une valeur de 25€ à utiliser au @moulin.du.bayehon
- Lot 2 : une balise Extratrail UTDS collector dédicacée par @francois_dhaene et un bon cadeau* d'une valeur de 30€ à utiliser à la @peakbeer
- Lot 3 : une balise Extratrail UTDS collector dédicacée par @luca_papi_trail et un bon cadeau* d'une valeur de 30€ à utiliser à la @brasseriebellevaux
- Lot 4 : une balise Extratrail collector dédicacée par @sange__sherpa et un bon cadeau* d'une valeur de 30€ à utiliser à la brasserie @montrigifagnes
- Lot 5 : 2 bons cadeaux* d'une valeur 30€ au @camping.du.moulin

*1 bon par client, non cumulable avec d'autres actions ou promotions en cours dans ces commerces et restaurants.

Article 5 - Résultat du jeu concours

Les cinq gagnant.e.s seront tiré.e.s au sort parmi tous les participant.e.s ayant respecté les modalités de participation conformément à l'Article 3 de ce règlement.

Le tirage au sort sera réalisé par les membres Extratrail et aura lieu le 15 décembre 2023 afin de désigner les gagnant.e.s du concours. Le résultat de ce tirage au sort est sans appel. Extratrail garantit à tous les participant.e.s du concours l'impartialité de ce tirage au sort.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un ou plusieurs participant.e.s en cas de non-respect des conditions et du règlement de ce concours.

Article 6 - Annonce des gagnant.e.s et remise des lots

Les cinq gagnant.e.s seront contacté.e.s par Extratrail par message privé sur Instagram après le tirage au sort le 15 décembre 2023. Une fois le contact avec les gagnant.e.s établi, les résultats du concours seront également communiqués au travers de stories sur le compte Instagram de l'organisateur (@extratrail).

En cas de non réponse du gagnant ou de la gagnante sélectionné.e, le lot restera disponible pendant une durée de 3 jours (72 heures) à compter de la date de prise de contact. Au-delà de ce délai, la personne sélectionnée ne pourra plus prétendre à l'obtention du lot.

Les cinq lots seront envoyés aux gagnant.e.s par envoi postal et plus précisément en points relais. Le lieu de retrait du colis sera déterminé à la meilleure convenance du gagnant ou de la gagnante. Extratrail ne pourra être tenue pour responsable en cas de retard de livraison, de vol ou de perte de colis ainsi qu'en cas de dommages et dégradations causés aux cadeaux lors de leur envoi via Bpost ou toute autre transporteur.

Extratrail ne peut pas être tenue responsable en cas de suppression de compte ou de message, en cas de dysfonctionnement du réseau social Instagram ou en cas de problème lors de l'acheminement du colis vers le point relais.

Les lots décrits dans l'Article 4 ne sont en aucun cas modifiables ou échangeables contre leur valeur financière. Extratrail n'est pas non plus responsable de la garantie des produits.

Si des circonstances de force majeure empêchent l'organisateur de fournir un ou plusieurs lots proposés pour ce concours, il se réserve le droit, au moment de la remise des prix, de

remplacer le lot par un prix équivalent. Le ou les gagnant.e.s seront le cas échéant informés des changements, sans possibilité d'opposition ou de contestation.

Article 7 - Données personnelles

Les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées uniquement à Extratrail et sont traitées conformément au [Règlement Général sur la Protection des Données \(RGPD\)](#).

Ces données sont nécessaires pour participer. Ainsi, les personnes qui veulent les supprimer avant la fin du jeu ne pourront pas participer. Les participant.e.s ont le droit d'accéder, de corriger ou de supprimer leurs données en faisant une demande écrite à Extratrail, dont l'adresse est indiquée à l'Article 9.

Les gagnant.e.s donnent à Extratrail l'autorisation d'utiliser leurs coordonnées (nom, prénom, pseudonyme) à des fins publicitaires, promotionnelles ou de relations publiques, sur n'importe quel support, sans recevoir de compensation ou d'avantage autre que le lot gagné, et cela sans limite de temps et sans limite géographique.

Article 8 – Différends et litiges

Tous les différends concernant l'application de ce règlement et de ce concours sont gérés de manière autonome par l'asbl Extratrail (run@extratrail.com).

En cas de litige(s), une conciliation à l'amiable sera avant tout privilégiée. En cas de nécessité d'une procédure juridique officielle, seuls les tribunaux de l'Arrondissement de Verviers (Belgique) seront compétents.

Article 9 - Contact

Pour les questions ou problèmes concernant le concours de fin d'année et le règlement, les intéressés peuvent prendre contact avec Extratrail à l'adresse e-mail suivante : run@extratrail.com.

Article 10 - Consultation du règlement

Le règlement est disponible sur le site Internet d'Extratrail à l'adresse <https://www.extratrail.com/fr/concours2023>. Le lien vers le règlement est également à retrouver dans la bio du compte Instagram @extratrail.



EXTRATRAIL® ASBL

Avenue Peltzer de Clermont 24 B-4900 Spa Belgium

run@extratrail.com

www.extratrail.com

Numéro d'entreprise 0632 623 310 (ASBL non assujettie à la TVA)

Banque ING : BE86 3631 4896 3950 - SWIFT: BBRU BE BB

Follow us on

